
Grand programme V : le principe directeur du programme V.1, à savoir la promotion de l'accès équitable à l'information et au savoir, ne figure pas dans la liste des priorités du programme contenues dans le questionnaire. Nous estimons que l'on devrait la traiter expressément et la garder comme priorité pour le 32 C/5.

Il faut également structurer le 32 C/5 de façon à pouvoir prendre en compte les décisions du Sommet mondial sur la société de l'information et lui donner la flexibilité nécessaire pour commencer à les mettre en œuvre, bien que ce Sommet ait lieu après la 32^e Conférence générale. Faute de quoi, l'UNESCO ne sera pas en mesure de participer aux suivis deux ans, il sera alors trop tard pour exercer une réelle influence.

Enfin, sur le plan du renforcement des capacités pour le développement durable, le Canada encourage les projets de coopération internationale destinés à donner accès aux sources d'information traditionnelles, dont les bibliothèques, les archives et les centres multimédia communautaires, par l'entremise de nouvelles technologies de l'information. Le 32 C/5 devrait, par conséquent, faire une grande place aux moyens permettant d'aider les pays à renforcer leurs capacités, et élaborer des politiques d'accès dans les domaines des technologies de l'information et des communications pour réaliser une société du savoir.

Autres priorités : Pour répondre à la question concernant les autres priorités, nous dirons que l'éthique est un élément tellement présent et essentiel dans le mandat de l'UNESCO que nous devrions nous concerter pour intégrer un « volet Éthique » dans toutes les activités et priorités de programme actuelles et futures.

Paragraphe 9 : Action interdisciplinaire et multidisciplinaire

Question 10

Les stratégies relatives aux deux thèmes transversaux sont-elles suffisamment prises en compte dans l'action prévue par le 31 C/5 approuvé ? Quelles autres mesures devraient être adoptées, selon vous, pour assurer l'intégration effective de ces thèmes/stratégies dans les programmes de l'Organisation ?

Question 11

Le 31 C/5 approuvé reflète-t-il suffisamment les autres activités et initiatives intersectorielles ?